



Information aux commerçants

Coronavirus - Covid19 Aubel - commerces

Le Collège communal d'Aubel s'est réuni en urgence ce vendredi afin de prendre connaissance des dispositions prises par le conseil national de sécurité dans le cadre de l'épidémie de Coronavirus Covid-19 et de prendre diverses décisions relatives au territoire communal. Il est rappelé que nous sommes toujours en phase 2 renforcée et qu'il convient de faire preuve de sérieux et de sérénité face à la situation présente.

Les mesures suivantes sont d'application **dès ce vendredi 13 mars minuit** jusqu'au **vendredi 3 avril inclus**. Ces mesures ont pour but d'éviter la rencontre de diverses communautés sociales qui ne se seraient jamais rencontrées dans d'autres circonstances. Le principe général est d'éviter les concentrations de population.

Concernant les commerces et les activités dites récréatives (sportives, culturelles, folkloriques, etc) :

- Toutes ces activités sont annulées, peu importe leur taille et leur caractère public ou privé.
- Les bars, cafés, brasseries, salons de dégustation, restaurants (...) sont fermés ;
- Le service "à emporter" (TakeAway) est autorisé en privilégiant les commandes par téléphone ou autre et en laissant un espace suffisant pour les retraits afin d'éviter tout effet de confinement pour la clientèle ;
- Les livraisons à domicile sont autorisées ;
- Les hébergements touristiques restent ouverts sauf leur éventuel restaurant ;
- Les commerces et prestataires de services restent ouverts toute la semaine sauf le weekend ;
- Seuls les magasins d'alimentation et les pharmacies restent quant à eux ouverts normalement (weekend compris). Néanmoins, il leur est recommandé d'augmenter les mesures d'hygiène sur base des recommandations déjà formulées ;
- Le marché du mardi est maintenu ;
- Le marché du dimanche est maintenu uniquement pour les produits alimentaires.

A noter que ces mesures viennent s'ajouter à celles formulées précédemment. Nous restons en phase 2 renforcée.

Nous sommes bien conscients que ces décisions auront un impact pour l'économie, et particulièrement pour certains secteurs.

Dans ce cadre, le 6 mars dernier, le Conseil des ministres avait adopté dix mesures de soutien aux entreprises, à savoir :

- Chômage temporaire pour force majeure
- Chômage temporaire pour raisons économiques
- Plan de paiement pour les cotisations sociales patronales
- Plan de paiement sur la TVA
- Plan de paiement pour le précompte professionnel
- Plan de paiement pour l'impôt des personnes physiques / l'impôt des sociétés
- Réduction des paiements anticipés des indépendants
- Report ou dispense de paiement des cotisations sociales des indépendants
- Obtention d'un revenu de remplacement en faveur des indépendants (droit passerelle)
- Flexibilité dans l'exécution des marchés publics fédéraux

Ces mesures seront constamment évaluées afin de les renforcer, le cas échéant.

Enfin, nous rappelons que les mesures d'hygiène de base restent d'actualité, à savoir le fait de se laver les mains avec du savon, tousser et éternuer dans son coude et éviter les contacts rapprochés. Si vous avez le moindre doute, vous êtes invités à consulter votre médecin. Chacun doit contribuer à limiter la propagation du virus.

Nous continuerons à vous informer. Nous entendons prendre des mesures efficaces et proportionnées au moment voulu.

Consultez le site internet www.aubel.be.

Un mot encore pour notre spécificité aubeloise : nous sommes fiers de nos commerces, nous sommes confiants en votre capacité à affronter cette nouvelle crise. Nous avons la conviction que, ensemble, nous pourrons la surmonter. Nous devons - c'est notre devoir citoyen élémentaire - nous plier aux impératifs de santé publique. Mais sachez que, une fois cette crise surmontée, nous serons à vos côtés pour vous accompagner et vous aider dans la relance commerciale de nos commerces aubelois.

Pour le Collège communal, Freddy Lejeune

C'est dans l'adversité que nous devons montrer notre cohésion, notre solidarité et notre capacité à prendre nos responsabilités

La Directrice générale f.f.
Véronique GOOSSE

Le Bourgmestre,
Freddy LEJEUNE